



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD

## AVIS PUBLIC - PROMULGATION

### RÈGLEMENT NO. 366-2024 ÉTABLISSANT CERTAINES NORMES CONCERNANT LA CUEILLETTE DES ORDURES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO. 260-2016

Avis public est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le 4 novembre 2024, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard a adopté le règlement suivant :

- **Règlement no. 366-2024 établissant certaines normes concernant la cueillette des ordures et abrogeant le règlement no. 260-2016**

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Le texte de ce règlement est disponible sur le site web de la municipalité (<https://saint-bernard.quebec/>), ainsi qu'au bureau de la soussignée situé au **1499 rue Saint-Georges, Saint-Bernard, (QC), G0S 2G0**, où toute personne peut en prendre connaissance.

Donné à Saint-Bernard (Québec), ce **11 novembre 2024**.

(Signé)

Marie-Eve Parent  
Directrice générale et greffière-trésorière